



BULLETIN OFFICIEL

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
RECHERCHE ET INNOVATION

Bulletin officiel n° 14 du 6 avril 2023

SOMMAIRE

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Poitiers de l'université de Poitiers
arrêté du 13-3-2023 (NOR : ESRS2307208A)

Informations générales

Jury national de diplôme

Nomination de membres de jury national du diplôme d'expertise comptable à compter de la session 2023
arrêté du 13-3-2023 (NOR : ESRS2307385A)

Conseils, comités, commissions

Nomination des membres de la commission chargée de se prononcer sur la reconnaissance de la qualification en équivalence des conditions de titres et diplômes requises pour l'accès aux concours externes de recrutement des ingénieurs et des personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur : modification
arrêté du 14-3-2023 (NOR : ESRH2304981A)

Vacance de fonction

Délégué régional académique adjoint à la recherche et à l'innovation Diffusion de la culture scientifique, labellisation et intelligence économique
avis (NOR : ESRR2308774V)

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Poitiers de l'université de Poitiers

NOR : ESRS2307208A

arrêté du 13-3-2023

MESR - DGESIP A1-5

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 13 mars 2023, Richard Giot, professeur des universités, est nommé directeur de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Poitiers de l'université de Poitiers, pour un mandat de cinq ans, à compter du 1er avril 2023.

Informations générales

Jury national de diplôme

Nomination de membres de jury national du diplôme d'expertise comptable à compter de la session 2023

NOR : ESRS2307385A

arrêté du 13-3-2023

MESR - DGESIP A1-3

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en date du 13 mars 2023, sont nommés membres du jury national du diplôme d'expertise comptable, à compter de la session 2023 et pour une durée de quatre ans :

- Éric Cayol, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche ;
- Martial Chadeaux, professeur émérite, président du jury ;
- Marie-Pierre Mairesse, professeure émérite, vice-présidente du jury ;
- Christiane Föll, maître de conférences ;
- Hubert Tondeur, professeur des universités ;
- Carole Cherrier, expert-comptable ;
- Michaël Fontaine, expert-comptable ;
- Olivier Boucherie, commissaire aux comptes, expert-comptable ;
- Étienne Latreille, commissaire aux comptes, expert-comptable ;
- Éric Tort, diplômé d'expertise comptable.

Informations générales

Conseils, comités, commissions

Nomination des membres de la commission chargée de se prononcer sur la reconnaissance de la qualification en équivalence des conditions de titres et diplômes requises pour l'accès aux concours externes de recrutement des ingénieurs et des personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur : modification

NOR : ESRH2304981A
arrêté du 14-3-2023
MESR - DGRH D5

Vu Code général de la fonction publique ; décret n° 85-1534 du 31-12-1985 modifié, notamment article 15 ;
arrêté du 19-3-2014 modifié

Article 1 - À compter du 1er avril 2023, l'article 1 de l'arrêté du 19 mars 2014 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

I. Pauline Maindon est nommée en qualité de titulaire en remplacement de Céline Legrand-Bentley ;
II. Céline Legrand-Bentley est nommée en qualité de suppléante en remplacement de Valérie Breuil ;
III. Rémi Waldung-Aigle est nommé en qualité de suppléant en remplacement de madame Dominique Moussouni.

Article 2 - À compter du 1er mai 2023, l'article 1-2 de l'arrêté du 19 mars 2014 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Anaïs Cakir est nommée suppléante en remplacement de Gaspard Perrier.

Article 3 - Le directeur général des ressources humaines du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 14 mars 2023

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par délégation,
La cheffe de service, adjointe au directeur général des ressources humaines,
Florence Dubo

Informations générales

Vacance de fonction

Délégué régional académique adjoint à la recherche et à l'innovation Diffusion de la culture scientifique, labellisation et intelligence économique

NOR : ESRR2308774V

avis

MESR - DGRI SITTAR C4

Est déclaré vacant au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche l'emploi de délégué régional académique adjoint à la recherche et à l'innovation Diffusion de la culture scientifique, labellisation et intelligence économique pour la région Grand Est à compter du 1er septembre 2022. Le poste est localisé à Nancy. Les missions et l'organisation de la délégation régionale académique sont décrites dans le décret n° 2020-1555 du 9 décembre 2020. Les principales missions de la délégation Grand Est sont les suivantes :

- veiller à la cohérence des initiatives prises dans la région avec les orientations de la politique nationale de recherche et d'innovation ;
- favoriser les actions des établissements publics ou des organismes relevant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- mener ou susciter toutes les actions en vue de l'émergence ou du renforcement de pôles de recherche et de technologie ouverts sur le monde socio-économique ;
- développer les actions de valorisation, organiser les transferts de technologies de la recherche publique vers les entreprises et encourager la diffusion des nouvelles technologies vers les petites et moyennes entreprises ;
- accompagner les initiatives territoriales visant à développer et diffuser la culture scientifique, technique et industrielle, veiller à leur articulation avec la stratégie nationale, assurer le relais dans la région des actions mises en œuvre par l'État dans le domaine.

Le délégué régional académique adjoint exercera ses fonctions sous l'autorité du délégué régional académique Grand Est.

Il sera chargé plus particulièrement de :

- participer au dispositif régional d'intelligence économique sous l'autorité du préfet de région et en lien avec les préfets de départements et/ou les services de l'État concernés et au réseau de la sécurité concourant à la protection du patrimoine scientifique et technologique (PPST) de la nation auprès des acteurs de la recherche et innovation en Grand Est ;
- contribuer aux actions de promotion de la culture scientifique et technique sur le territoire ;
- coordonner la commission de labellisation des structures de diffusion technologique.

Il sera également particulièrement en charge des relations de proximité dans le périmètre des quatre départements de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges avec les partenaires de la recherche et de l'innovation.

Le délégué régional académique à la recherche et à l'innovation (Drari) adjoint pourra représenter le délégué dans différentes instances comme, par exemple, les conseils d'administration et/ou fondations de certains établissements et structures de la région. Pour exercer ces fonctions, le titulaire devra justifier d'une solide expérience professionnelle dans les domaines de la recherche et de l'innovation, du financement de la recherche et de l'innovation par appels à projets et notamment des financements de l'Union européenne et d'une bonne connaissance des politiques publiques correspondantes.

Il devra disposer de qualités relationnelles et s'être illustré dans la conduite de projets.

Il devra appartenir à un corps de la fonction publique de catégorie A, fonctionnaire ou assimilé, ou être officier ou agent contractuel d'un niveau équivalent. Il sera nommé par le ministre de l'Enseignement supérieur et de

la Recherche pour une durée de trois ans, renouvelable une fois.

Le dossier de candidature sera constitué, d'une part, d'une lettre de motivation qui permette d'apprécier l'expérience du candidat ou de la candidate dans l'administration de la recherche et sa capacité à établir des liens avec le monde socio-économique et, d'autre part, d'un curriculum vitae détaillé.

Conformément aux dispositions du décret n° 2020-1555 du 9 décembre 2020 relatif aux délégations régionales académiques à la recherche et à l'innovation, les candidatures doivent être transmises, dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis, au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche :

- soit par courrier aux deux adresses suivantes (la date du cachet de la poste faisant foi) :
 - au recteur de région académique Grand Est (rectorat de région académique Grand Est, 9 rue des Brice 54000 Nancy) ;
 - et au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (Madame Van, département des affaires générales, 1 rue Descartes, 75231 Paris Cedex 05) ;
- soit par messagerie électronique aux adresses suivantes :
 - ce.recteur-delegate-esri@region-academique-grand-est.fr ;
 - ai-huynh.van@recherche.gouv.fr.

Tous les renseignements sont disponibles au rectorat de région académique Grand Est (ce.recteur-delegate-esri@region-academique-grand-est.fr), ou au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.